

COMMUNE DE TAVAUX ET PONTSERICOURT**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****du 15 avril 2025**

Etaient Présents : MM . CAZENAVE Anthony . LE ROUX Pierre Eloi LETURQUE Daniel .. DE PROFT Eric . . DELORME Martial. VAN HYFTE Hugues. BERNARD Julie. BEVIERE Héléne. DELCROIX Maryline. MOCKEL Nicolas M. FOSCHIATTI Pascale, CARLIER Victoria, DUBOIS Marion, LEFEVRE Estelle

Absent excusé : RICHEL Thibaut

Lors de cette réunion , le Conseil municipal a délibéré des sujets suivants :

Lors de cette réunion , le Conseil municipal a délibéré des sujets suivants : **Vote des Taxes Locales 2026**

OBJET :**Vu préfecture le 20 avril 2026****Vote des taux des impôts directs locaux 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence , les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération du 24 mars 2023, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil Municipal, DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties* **48.80 %**

**Dont 31.72 % équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties **27.43 %**

Taxe d'habitation : **16.28 %**

Vote du Budget Primitif 2026 service des eaux**Vu préfecture le 20 avril 2026**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le Budget Primitif 2026 du Service des Eaux présenté par le Maire et qui s'établit ainsi

Section de Fonctionnement

Excédent reporté	45 744.58	
Recettes	146 752.48	
Dépenses	146 752.48	dont principales
EDF	10 000.00	
Fourn petit équipement	11 335.00	
Entretien batiment publics	3 000.00	
Entretien et réparations réseaux	15 000.00	
« voirie	20 000.00	
Analyses	10 000.00	
Frais tel	4 000.00	
Frais Tipi	400.00	
Redevances	25 000	
Mise à dispo personnel	18 000	
Emprunt	0.00	
Amortissements	26 006.90	

Section d'investissement

Excédent reporté	43 670.83	
Recettes	69 677.73	
Dépenses	69 677.73	dont principales
Emprunt	0.00	
amortissement subventions	3 340.88	
Dépenses inv	66 336.85	conduite d'eau

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le Budget Primitif 2025 présenté par le Maire et qui s'établit ainsi

Section de fonctionnement

Excédent reporté	129 327.24
Recettes	555 009.24
Dépenses	555 009.24 dont principales
Charges à caractère général	167 909.24
Charges de personnel	170 100.00
Autres charges de gestion	165 300.00
Charges financières	1 900.00
Atténuation de produits (fiscaux)	6 200.00
Amortissements	18 977.22
Vir section investissement	24 622.78

Section d'investissement

Recettes de l'exercice	
Vir section fonct	24 622.78
FCTVA	7 000.00
1068	22 154.69
Amortissements	18 977.22
Emprunt	196 100.00
Recettes	292 954.69
Dépenses	292 954.69 dont principales
Déficit investissement	22 154.69
Remb emprunts	14 500.00
Amortissement subv	3 600.00

INVESTISSEMENT 2026

N°	Intitulé	Compte	Montant prévu	subv prévue
2026				
96	Toiture mairie			5 600.00 au 13461 DETR
97	Enfouissement rue Corrierie	204182	119 000.00	119 000.00 emprunt
100	Enfouissement rue du Bloc	204182	48 000.00	48 000.00 emprunt
105	Sécurité incendie cabinet médical	2135	4 500.00	
106	Toiture ancienne Ecole	2135	25 000.00	10 500.00 DETR
107	Toiture logement Rue du bloc	2135	24 300.00	24 300.00 emprunt
108	Remplacement fenêtre logement	2135	4 600.00	4 600.00 emprunt
109	Sécurité incendie mémorial	2135	7 800.00	
110	Rénovation fontaine Saint Pierre	2135	6 500.00	
111	Clôtures rivière	2135	5 000.00	
112	Colombarium	2135	8 000.00	8 000.00 subv
			252700	215 400

Opérations financières

001	Déficit d'investissement	22 154.69	
165	Caution		
1641	Emprunt	14 500.00	
10222			7 000.00
1068			22 154.09
13938	Amorti enfouiss rue Montigny	3 600.00	
2804112	amort enfouissement grande rue		3 213.80

2804182 amort enfouissement rue Gare		4 782.74	
2804182 amort ballons EP	15 763.42	1 080.53	18 977.22
2804182 amort enfouissement rue de Marle		4 553.59	
2804182 amorti enfouissement rue montigny		5 346.56	
021		10 500.00	
	292 954.69	292 954.69	

Objet : Mise en place d'une aide au financement du permis de conduire pour les jeunes de 15 à 18 ans

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'obtention du permis de conduire constitue un facteur important d'autonomie, d'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes,

Considérant la volonté de la commune de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et de favoriser leur mobilité,

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif simple, accessible et équitable,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article1

Il est institué une aide financière communale au permis de conduire à destination des jeunes âgés de 15 à 18 ans résidant sur la commune.

Article2

Cette aide est attribuée sans condition de ressources.

Article3

Le montant de l'aide est fixé à **200 euros par bénéficiaire**.

Article4

L'aide est attribuée dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Article5

Les modalités d'attribution, les conditions d'éligibilité et les pièces à fournir sont définies dans un règlement annexé à la présente délibération.

Article6

L'aide pourra être versée soit directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire, soit sur présentation d'une facture acquittée.

Article7

Monsieur le Maire est autorisé(e) à :

- Signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif
- Procéder à l'attribution des aides conformément au règlement

Article8

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.